



1

La famille fait une demande (ou le représentant légal de l'élève)

L'équipe pédagogique peut accompagner la famille

Enseignant référent

GevaSco

Un certain nombre de pièces obligatoires sont à fournir, notamment le **Gevasco**. Des pièces complémentaires peuvent être demandées.

2

Si le dossier est complet, la famille reçoit un **accusé de réception**. Délai : entre 1 et 2 semaines

Des documents complémentaires sont parfois nécessaires

MDPH

3

Évaluation de la demande par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH

EPE
Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation

Durée: Plusieurs mois

Lorsque tous les éléments réunis permettent l'évaluation de la demande, l'équipe pluridisciplinaire élabore un **Plan Personnalisé de Compensation**. Le plan de compensation se décline pour le scolaire à travers un **Plan Personnalisé de Scolarisation (PPS)**

En Essonne, le PPS n'est actuellement pas mis en oeuvre. C'est le Gevasco qui sert de support aux aménagements et adaptations.

4

Décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

La CDAPH (qui se réunit deux fois par mois) statue sur les propositions de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation. Les notifications de droits sont ensuite envoyées à l'utilisateur par courrier ainsi qu'aux organismes concernés.

Attention: la notification ouvre des droits pour les types d'établissement. Elle ne tient pas compte des places disponibles des établissements. C'est aux familles de contacter les différentes structures.

Notification

Enseignant référent

Les affectations en Ulis sont gérées par la DSDEN. Les admissions en Itep, IME, Sessad se font directement par les établissements spécialisés.